

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU DIX NOVEMBRE 2009

Présents : MM Luc BARBIER, Marc BARBIER, Alain DIETRE, Patrice GUELLE, Gilbert JACQUOT, Sylvie LEROY, Julio SALVADO, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Excusé : M Claude CLERGET.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie LEROY.

DEMISSION CONSEILLERE MUNICIPALE

A la suite de la démission de Mme Céline FOUTOYET, le conseil municipal décide, par 5 voix pour, 3 voix contre et une abstention, de combler la vacance en organisant une élection complémentaire pour un membre.

EXTENSION ET ACCESSIBILITE MAIRIE

- Avant Projet Définitif : Considérant les travaux supplémentaires qui seront inclus dans le marché des travaux, les conseillers acceptent à l'unanimité l'avant projet définitif du projet pour un montant de 156 608,10 € HT et prennent acte que le montant des honoraires du maître d'œuvre (suite à l'avenant présenté) s'élève maintenant à 16 443,85 €
- Marché complémentaire : A la suite des études thermiques présentées, les conseillers décident de remplacer la chaudière actuelle par une chaufferie bois d'un montant de 46 460.93 € HT si les subventions attendues à hauteur de 70% sont accordées. Ils acceptent à l'unanimité le marché complémentaire pour la maîtrise d'œuvre pour un supplément de 4878.39 € HT.
- Demande de subventions : le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à demander toutes les subventions afférentes à ces projets.

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE

Le conseil municipal prend connaissance du plan définitif de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et de l'échéancier des aménagements souhaitables établi par le bureau d'études PMM de Dole.

DEVIS POUR POSE COMPTEUR THERMIQUE

Vu la décision d'installer une chaufferie bois, les conseillers mettent en attente la pose du compteur thermique sur le circuit de chauffage de l'école.

CONVENTION MISE A DISPOSITION ECOLE PRIMAIRE

Les conseillers prennent connaissance de la convention avec la CC Nord Ouest Jura et autorisent, à l'unanimité, le maire à la signer.

CONVENTION SPANC

Les conseillers prennent connaissance de la convention avec la CC Jura Nord et autorisent, à l'unanimité, le maire à la signer.

REPAS COMMUNAL

- Après examen des différentes propositions, le conseil municipal retient le traiteur DOL'AGAPE pour le repas du 05 décembre 2009.
- Le conseil fixe, à l'unanimité, à 35€ le prix du repas pour les personnes non invitées.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL

Les conseillers décident à l'unanimité d'ouvrir des crédits pour un montant de 800 € au compte 165 (dépôts et cautionnements reçus) pour permettre le remboursement d'une caution, (montant à prendre au compte 020 dépenses imprévues).

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU DIX NOVEMBRE 2009

REFECTION LOGEMENT ECOLE

A la suite du départ de la locataire, le conseil approuve la décision de la commission logement pour la réfection partielle du logement "école".

RELEVÉ COMPTEURS EAU

Ils seront faits par les conseillers municipaux entre le 07 et le 15 décembre.

DISSOLUTION SIVOM REGION DE DOLE

Le maire informe le conseil de la dissolution du SIVOM de la région de Dole.

Cette année, la pose et dépose des décors de Noël sera exécutée par l'entreprise BARDEY (Chay25).

TRAVAUX SALLE DES FETES

Le maire informe le conseil que les travaux de réfection de la salle des fêtes à la suite du dégât des eaux auront lieu entre le 14 et le 18 décembre.

VENTE DE BOIS

Les parcelles 17,18 et 19 seront remises en vente à Courlaoux le 26 novembre 2009.

L'ordre du jour est terminé, la séance est levée à 23h25.